

# Bâtir une filière apicole durable

---

10/10/2008  
Paris

**Michel**  
**Ministre de l'agriculture et de la pêche**

**Barnier**

**Nathalie**  
**Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie**

**Kosciusko-Morizet**

Dans un contexte d'affaiblissement et de surmortalité des colonies d'abeilles et des pollinisateurs sauvages, le Premier ministre François Fillon a confié à Martial Saddier, Député de la Haute-Savoie, une mission de six mois en vue d'analyser la situation concernant la mortalité des abeilles et de proposer un plan d'action en lien avec Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, en charge du développement durable, Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche et Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.

A l'occasion d'une visite chez un apiculteur dans l'Essonne, Martial Saddier a présenté son rapport « Pour une filière apicole durable » en présence de Michel Barnier et de Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le caractère multifactoriel de la mortalité des abeilles met en avant la nécessité de structurer la filière autour d'une interprofession et d'un centre technique pour bâtir ensemble un plan pour une apiculture durable. Par ailleurs, Michel Barnier vient de nommer un Monsieur Abeille, Jean-Pierre Comparot, chargé de la coordination de l'administration sur ce sujet transversal.

Michel Barnier a rappelé son engagement : « *Ce plan pour les abeilles est une des briques de la politique globale pour une agriculture durable que je mène au sein du ministère depuis plus d'un an. Les abeilles et les pollinisateurs sont essentiels à l'agriculture et l'ensemble des agriculteurs doit se sentir concerné. Nous devons renforcer la filière apicole, lutter contre les causes de mortalité et promouvoir la biodiversité pour l'agriculture* ».

« *La subsistance quotidienne de plus des 2/3 de l'humanité ainsi que plus de 40% de l'économie mondiale dépendent directement de la conservation des écosystèmes. A cet égard, la pollinisation des cultures à l'échelle mondiale est évaluée à 153 milliards d'euros. Et encore, cette estimation ne tient pas compte du service vital que rendent les pollinisateurs à la nature toute entière. Il est temps de renouveler notre approche de la protection de la biodiversité en intégrant désormais sa valeur économique. Le Grenelle de l'environnement comme la Loi sur la responsabilité environnementale ouvre la voie à cette reconnaissance* » a souligné Nathalie Kosciusko-Morizet.



Synthèse du rapport parlementaire de Martial Saddier, Député de la Haute-Savoie : Pour une filière apicole durable - Les abeilles et les pollinisateurs sauvages. (64.24 Ko)

> [Consulter le rapport dans son intégralité](#) (PDF - 1,44Mo)

L'ensemble des rapports officiels est accessible depuis notre rubrique "Publications", sous-rubrique "Rapports" : [www.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports](http://www.agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports)

**Contact** **presse** :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74  
Service de presse du Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : tél : 01 40 81 77 57  
Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 59 82